



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du sport Sspo
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 62
sport@fr.ch , www.sportfr.ch

Fribourg, septembre 2023

SAF - Soutien scolaire

Les sportifs-ves et artistes de talent reconnus-es peuvent bénéficier d'un soutien scolaire si le besoin est avéré.

Pour ce faire, il faut respecter scrupuleusement la démarche suivante :

1. Les parents, le jeune ou l'enseignant se rendent compte d'une difficulté scolaire due au fait que **des cours sont manqués en raison de l'aménagement horaire** ;
2. Informer le maître de classe de cette difficulté **et** du statut de sportif/artiste de talent ;
3. L'enseignant en informe sa direction en précisant la nécessité, la fréquence et la durée prévues pour ces cours d'appuis ;
4. La direction décide du bienfondé de la demande et des mesures à mettre en place ;
5. La direction transmet ces informations au Service du sport qui donne son accord pour la prise en charge des honoraires de cours par le biais d'un courriel accompagné du formulaire de décompte ;
6. L'établissement scolaire met en place ce soutien ;
7. La direction d'école fait parvenir un décompte trimestriel ou semestriel au Service du sport par le biais du formulaire ad hoc :

Service du sport
Sports-Arts-Formation
Ch. des Mazots 2
1700 Fribourg

Ce soutien est pris en charge par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) et il s'agit là d'un avantage **exceptionnel** lié au statut de sportif/artiste de talent SAF.